Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260512-2026_17DECISION-DE

LOCHES
Un art de vivre, une qualité de vie

DÉCISION DU MAIRE N°2026/17
DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION OU DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES RESTAURATION INTÉRIEURE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE BEAUTERTRE

Le Maire de la Ville de LOCHES,

- VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU la délibération N°24 du Conseil municipal en date du 13 avril 2026 donnant délégation à Madame le Maire de « procéder à tous les dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux », en application des dispositions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE :

Article 1er : Principales caractéristiques de la demande d'autorisation de travaux à déposer :

Dans le cadre du projet de restauration intérieure de la chapelle Notre-Dame de Beautertre, située place Charles VII sur la parcelle cadastrée AW n°164, propriété de la commune, il est nécessaire de recueillir l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, les travaux portant sur un édifice classé au titre des monuments historiques.

Madame le Maire de Loches décide de déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux ou déclaration préalable de travaux sur Monument Historiques (CERFA n°15459*02), en application des dispositions de l'article R.621-12 du code du Patrimoine, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Intitulé du projet :
Restauration intérieure de la chapelle Notre-Dame de Beautertre.

Objectif du projet :
La présente opération porte sur la restauration intérieure de la chapelle Notre-Dame de Beautertre, en tranche unique. Elle comprend six lots de travaux dont voici la composition :

- Maçonnerie – Pierre de taille
- Electricité
- Menuiserie
- Serrurerie
- Vitrail
- Mobilier

…/…

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260512-2026_17DECISION-DE

Article 2ème : Suivi de la demande d'autorisation de travaux à déposer :

Le projet est approuvé et Madame le Maire est autorisée à déposer la demande d'autorisation de travaux et signer tout document relatif à la gestion de ce dossier.

Fait à LOCHES, le 12 mai 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 18 MAI 2026
Et de la publication le 18 MAI 2026

Le Maire,
Vice-Présidente du Conseil
départemental d'Indre-et-Loire,

MAIRIE DE LOCHES (I-&-L)

Valérie GERVES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans- 28, Rue de la Bretonnerie- 45057 ORLEANS Cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.